**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le mardi 9 octobre 2018 à 19 h au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon; Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges; Lionel Perez, conseiller du district de Darlington; Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce; Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.

## ainsi que :

Stéphane Plante, directeur d'arrondissement;

Pierre Boutin, directeur des travaux publics;

Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;

Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;

Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement;

Julie Faraldo-Boulet, secrétaire-recherchiste.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 05.

#### **RÉSOLUTION CA18 170262**

#### **ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

#### **RÉSOLUTION CA18 170263**

**APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX** 



Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 à 19 h et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2018 à 18 h 30 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

## PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

• Sue Montgomery

Félicite les trois députés provinciaux élus de l'arrondissement et rappelle que le droit au travail est garanti par la *Charte canadienne des droits et libertés* et qu'elle le défendra pour les citoyens de l'arrondissement.

Annonce qu'une consultation pour l'élaboration du Plan de développement durable de l'arrondissement se tiendra le 23 octobre 2018.

Annonce la tenue de deux 5 à 7 d'information et de discussion avec la mairesse, les 24 et 25 octobre prochains, respectivement au chalet du parc Notre-Dame-de-Grâce et à la maison de la culture Côte-des-Neiges, afin de stimuler la participation des jeunes pendant la période de candidature pour le Conseil jeunesse de l'arrondissement.

Marvin Rotrand

Félicite les trois membres de l'Assemblée nationale qui ont des circonscriptions dans l'arrondissement de leur réélection.

Souligne l'adoption, à la Chambre des communes, d'une motion en seconde lecture visant à déclarer le mois de juin « Mois du patrimoine philippin » et indique que la députée à l'initiative de cette motion a fait référence à la motion du conseil d'arrondissement de février 2018.

Annonce que les travaux de réfection du chemin Queen-Mary ont débuté et se poursuivront au cours des prochaines semaines et réitère sa demande pour la revitalisation des artères commerciales sur cette artère, à l'est du boulevard Décarie et la sécurisation des intersections aux abords de la station de métro Snowdon.

Indique que le gouvernement du Canada a retiré la citoyenneté honorifique à Aung San Suu Kyi, geste que le conseil d'arrondissement avait demandé dans une motion adoptée en septembre 2018.

Dépose des documents concernant l'interdiction de fumer dans les parcs de plusieurs villes américaines et canadiennes, indique qu'il déposera une motion à la prochaine séance afin d'interdire de fumer dans les parcs de l'arrondissement, tant la cigarette que le cannabis, et rappelle que les villes voisines de l'arrondissement ont déjà emboité le pas en ce sens.

En lien avec la volonté du nouveau gouvernement du Québec d'adopter une loi visant à interdire l'accès aux personnes portant des signes religieux à des postes d'autorité, rappelle que la *Charte canadienne des droits et libertés* doit être interprétée dans un esprit de multiculturalisme et qu'on ne pourrait utiliser la clause nonobstant pour passer outre ce fait.



#### • Christian Arseneault

Ajoute sa voix pour féliciter les trois députés provinciaux réélus.

Rappelle l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation et en cite les grandes lignes.

A reçu plusieurs commentaires quant à la coordination des travaux de réfection routière et indique que les plaintes des citoyens ont été transmises aux instances compétentes.

Explique les délais accordés aux entrepreneurs pour la réalisation des travaux de réfection routière, est conscient des inconvénients pour les citoyens et indique qu'il demandera à la Direction des travaux publics d'évaluer la possibilité d'inclure aux documents contractuels l'obligation de transmettre de l'information aux citoyens concernant leur durée et de réduire les délais de réalisation sur une même rue.

Étant donné l'importance du budget pour l'implantation de mesures d'apaisement de la circulation, invite les résidents de son secteur à communiquer avec lui pour déterminer les principales problématiques et les mesures à implanter.

#### Magda Popeanu

Invite les citoyens à participer à une rencontre concernant le Plan local de développement, le 23 octobre 2018 au bureau d'arrondissement et indique que ce plan est indissociable de l'élaboration d'un Plan de déplacement local.

Est heureuse de voir l'implantation de mesures d'apaisement de la circulation dans le secteur de Côte-des-Neiges.

Souligne que le 10 octobre est la Journée mondiale de la santé mentale et indique que l'administration est prête à prendre des actions pour améliorer les conditions de vie des résidents.

Affirme que l'administration va défendre le droit à l'emploi de tous les Montréalais et Montréalaises puisque le milieu du travail est un excellent moyen de s'intégrer à la société d'accueil.

#### Peter McQueen

Félicite les députés provinciaux de leur réélection et indique certains dossiers prioritaires, notamment la réalisation de la dalle :

En lien avec la dalle-parc, mentionne les dates des consultations et la date limite pour le dépôt d'un mémoire à l'OCPM.

Mentionne avoir participé à une rencontre de la Commission sur la sécurité publique le 24 septembre 2018 sur la délivrance de constats d'infraction aux piétons et cyclistes par la police.

Souligne le succès du concert Montréal vs Racisme et de l'événement *Hip hop you don't stop* au parc Notre-Dame-de-Grâce et remercie les services de leur collaboration.

#### Lionel Perez

Souligne la présence de M. David Torjdman, conseiller municipal de la Ville de Côte-Saint-Luc.

Félicite les députés réélus dans les circonscriptions qui touchent l'arrondissement.

Rappelle la mise en application de la *Loi sur le cannabis* le 17 octobre 2018, mentionne les impacts de celle-ci sur les services publics, indique que dans les arrondissements contrôlés par Ensemble Montréal, les conseils ont pris des mesures pour encadrer davantage sa consommation, notamment dans les parcs et souhaite déposer une motion pour demander aux services d'ajuster la réglementation pour protéger les enfants à cet égard.



Mentionne la motion à l'ordre du jour pour le renouvellement de l'entente actuelle avec Ville Mont-Royal concernant l'utilisation des installations culturelles et sportives par les résidents du secteur de Glenmount.

Remercie les citoyens de leur patience pendant les travaux d'infrastructure, ainsi que les services de leur travail.

## PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Jeremy Goldschmidt	Déplore la fermeture du parc-école Bedford en raison de son ma d'entretien et encourage la Ville à entrer en contact avec la commis scolaire pour réactiver l'entente.	
Hossein Pourshafiey	Annonce une lecture publique en l'honneur de feu M. Warren Allmand, invite les citoyens à y participer.	
	Demande quelles actions ont été prises par l'administration pour remédier à la problématique de propreté de la rue Saint-Jacques, déplore la lenteur de l'arrondissement pour la modification de zonage de ce secteur et se questionne sur l'avantage d'effectuer les réparations nécessaires à son bâtiment alors qu'il y a une réserve foncière sur celui-ci.	
Christopher Deehy	Indique que les frais d'accès aux activités de la Ville de Mont-Royal pour les résidents montréalais pourraient représenter une augmentation de près de 50 % par rapport à ce qui était prévu à l'entente du secteur Glenmount.	
Françoise Taub	Demande à ce que le débarcadère réservé au transport adapté face à sa résidence soit accessible en tout temps.	
Zainab Alsmade	Souhaiterait que les modules de jeux dans les parcs de l'arrondissement soient davantage adaptés pour les enfants à mobilité réduite.	
Josée Desmarais/Lindi Cohen	Dépose une pétition demandant à l'arrondissement d'améliorer la signalisation et l'éclairage, d'augmenter la patrouille policière et d'émettre des constats pour les véhicules stationnés illégalement dans le secteur du chemin Westover et de la rue Robert-Burns.	
• Évelyne Rivet	Déplore l'état des bâtiments du côté sud du chemin Queen-Mary, entre le boulevard Décarie et le chemin Circle, et demande ce qui sera fait pour assurer la vitalité de ce tronçon.	
Michael Shafter	Fait des suggestions pour encadrer la consommation de cannabis et demande aux élus de commenter.	
Point d'ordre de M. Rotra question lors de la période	nd eu égard au temps pris par les conseillers pour débattre de la de question du public.	
	À titre de membre de l'Association des piétons et cyclistes de NDG, demande sur quelles artères seront implantées des pistes cyclables protégées et si l'arrondissement peut prendre des mesures temporaires telles l'installation de bornes de protection pour améliorer la sécurité des cyclistes.	
	Déplore le bris du bac de recyclage de son immeuble lors d'une collecte ainsi que l'endroit où la Ville a planté un arbre.	
I	MESDUM	



Rachel Michie	À titre de membre de l'Association des piétons et cyclistes de NDG, déplore la signalisation pour les cyclistes à l'intersection du boulevard De Maisonneuve et de l'avenue Claremont et demande un moratoire concernant l'émission de constats d'infraction à cette intersection jusqu'à ce que la Ville de Westmount modifie la signalisation et que l'arrondissement communique avec cette dernière pour trouver une solution à cette problématique.
Michael Tessler	Demande à ce qu'un feu piéton simultané dans les quatre sens soit ajouté à l'intersection de la rue Sherbrooke et de l'avenue Girouard et fonctionnel en dehors de l'heure de pointe, et que l'arrondissement fasse une étude de circulation pour cette intersection.
Laurian Ionita	Mentionne que le cannabis est dangereux pour la santé, demande à ce que l'arrondissement en bannisse totalement la consommation dans les lieux publics et s'exprime sur les problématiques de respect du <i>Code de la sécurité routière</i> .

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

## **RÉSOLUTION CA18 170264**

## PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

De prolonger pour une durée de 15 minutes la période de questions et de demandes du public.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 10.08

Youssef Benzouine	A titre de coordonnateur de Projet Genèse, déplore le fait qu'il n'y ait pas de logements sociaux inclus au projet présenté au point 40.08 et demande quand l'arrondissement compte compenser ou prévoir davantage de logements sociaux.
• Line Bonneau	Demande à ce que l'arrondissement revoit la durabilité de ses pratiques en matière de contrôle des pollens allergènes et suggère que celui-ci dépose une demande de subvention à la Société québécoise de réduction des pollens allergènes.
	Souhaite que l'arrondissement entame une réflexion pour interdire le type d'aménagement minéralisé face aux bâtiments, de manière à réduire les îlots de chaleur.
Aurélie Legras	Fait état d'une problématique de visibilité pour les automobilistes des rues perpendiculaires à la rue Sherbrooke et suggère que des miroirs de visibilité soient installés aux intersections, à l'instar de ce qui se fait en Europe.



Joël Coppieters	Entend beaucoup de peur des citoyens de l'arrondissement à la suite du débat sur l'immigration et la laïcité ayant eu cours lors de la dernière élection, souhaite que l'arrondissement appuie publiquement la préséance de la liberté de religion et de travail et demande quelles mesures tangibles et concrètes l'arrondissement prendra pour se prononcer.
-----------------	--

La prolongation de 15 minutes de la période de questions et de demandes du public est maintenant terminée.

## PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

 Peter McQueen
 Demande des précisions sur les constats d'infraction délivrés aux cyclistes à l'intersection du boulevard De Maisonneuve et de l'avenue Claremont et

s'enquiert des plaintes reçues par le poste de quartier 11 à cet égard.

Marvin Rotrand
 Demande si l'arrondissement est consulté pour déterminer les endroits où sont

installées des bornes de recharge électrique pour voitures.

#### **CORRESPONDANCE**

Mme Geneviève Reeves dépose une pétition de M. Peter Frantzeskos concernant le dossier de démolition du 4775, avenue Roslyn (appel de la décision du comité de démolition).

## **RÉSOLUTION CA18 170265**

#### **CONTRAT - ENTRETIEN MANA INC. - 2140, AVENUE MADISON**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'accorder à Entretien Mana inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'entretien ménager des bureaux administratifs situés au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étage du 2140, avenue Madison, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 142 416,64 \$ , taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17171.

D'autoriser une dépense à cette fin de 142 416,64 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense additionnelle de 7 120,83 \$ (incluant les taxes) à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.01	1180235003	
20.01	1180235003	

## **RÉSOLUTION CA18 170266**

# DÉPENSE ADDITIONNELLE - CARDIN RAMIREZ JULIEN INC. - PARC DE LA SAVANE ET TRAVERSE LINÉAIRE (LE TRIANGLE)

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'autoriser à Cardin Ramirez Julien inc. une dépense additionnelle de 192 102,56 \$, incluant les taxes, pour l'ajustement des honoraires de services professionnels en lien avec le projet de construction d'un chalet et aménagement d'un nouveau parc, pour le réaménagement du parc de la Savane et l'aménagement d'une traverse linéaire dans le secteur Le Triangle (résolution CA17 170225) majorant ainsi le montant total du contrat de 797 466,60\$ à 989 569,16 \$ incluant les taxes (5 soumissionnaires) - Appel d'offres public 17-16018.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

\_\_\_\_\_

Un débat s'engage.

\_\_\_\_\_

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1173558023

## **RÉSOLUTION CA18 170267**

## **CONTRAT - ÉMONDAGE PLUS INC. - TRAVAUX D'ESSOUCHEMENT**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Lionel Perez

**Christian Arseneault** 

D'accorder à Émondage Plus inc., le contrat pour des travaux d'essouchement pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

D'autoriser une dépense à cette fin de 109 081,38 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public 18-17194.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1180235001

### **RÉSOLUTION CA18 170268**

## **CONTRAT - CONSTRUCTION GENFOR LTÉE - PARC DE LA SAVANE**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder à Construction Genfor inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'agrandissement du chalet du parc de la Savane et la construction d'un jardin communautaire, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 486 474,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-18-AOP-DAI-053 (3 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense à cette fin de 2 486 474,64 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense additionnelle de 198 917,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 74 594,24 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1184921002

## **RÉSOLUTION CA18 170269**

## **CONTRAT - CONSTRUCTION EMCON INC. - PARC LE TRIANGLE**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder à Construction Emcon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'un chalet et l'aménagement d'un nouveau parc dans le secteur Le Triangle, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 289 329,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-18-AOP-DAI-031 (2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense à cette fin de 5 289 329,45 \$, taxes incluses.



D'autoriser une dépense additionnelle de 793 399,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 264 466,47 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1184921003

\_\_\_\_\_

## **RÉSOLUTION CA18 170270**

## CONTRAT - VORTEX STRUCTURES AQUATIQUES INTERNATIONALES - PARC LE TRIANGLE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder à Vortex Structures Aquatiques Internationales, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture des modules de jeu d'eau pour le nouveau parc du secteur du Triangle, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 85 008,48 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro CDN–NDG-18-AOI-DAI-052 (2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense totale à cette fin de 85 008,48 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense de 2 153,49 \$ (incluant les taxes) à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1184921004

#### **RÉSOLUTION CA18 170271**

CONTRAT - ARCHIPEL ARCHITECTURE INC. - CENTRE COMMUNAUTAIRE MONKLAND



ATTENDU la vérification selon laquelle le Cocontractant n'est pas une personne avec laquelle l'arrondissement a conclu un contrat de gré à gré en vertu de l'article 33 du *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038) depuis moins de 90 jours, ni une personne avec laquelle l'arrondissement a conclu un contrat de gré à gré en vertu de ce même article 33 si ce contrat est terminé depuis moins de 90 jours.

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen

D'accorder à Archipel Architecture inc., un contrat de gré à gré au montant de 40 034,29 \$, taxes incluses, pour services professionnels en architecture et en ingénierie.

D'autoriser une dépense additionnelle de 4 003,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 2 201,89 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences.

D'autoriser une dépense totale à cette fin de 46 239,61 \$, incluant toutes les taxes, les contingences et les incidences, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'approuver le projet de convention à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1185956003

## **RÉSOLUTION CA18 170272**

FINANCEMENT TEMPORAIRE - LES DÉVELOPPEMENTS ARMSTRONG INC.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver un financement temporaire de 71 304,61 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels de surveillance des travaux et de contrôle qualitatif dans le cadre du projet Westbury, conformément à l'entente relative à la réalisation de travaux d'infrastructures avec Les développements Armstrong inc. (résolution CA18 170110).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1183558009



## **RÉSOLUTION CA18 170273**

## **CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 14 ORGANISMES**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 5 333 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Native Immigrant 5442, chemin de la Côte-Saint-Luc Montréal (Québec) H3X 2C5  a/s Mme Carolina Echeverria Directrice artistique	Pour apporter notre soutien aux ateliers offerts dans le cadre du vernissage international de « Tionnhehkwen visions de sémences » du 30 septembre au 14 octobre 2018 à l'Atelier d'art Métèque à Notre-Damede-Grâce.  Il s'agit d'un concept Mohawk qui existe depuis 2013.  32 artistes participent à cet événement.	TOTAL: 500 \$  Sue Montgomery 250 \$  Peter McQueen 250 \$
Conseil communautaire Notre-Dame- de-Grâce 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce Bureau 204 Montréal (Québec) a/s Mme Sharon Sweeney M. Paul Cargnello	Pour assurer le succès d'un concert gratuit organisé dans le parc Girouard par le musicien Paul Cargnello.	TOTAL: 700 \$  Sue Montgomery 200 \$  Peter McQueen 250 \$  Christian Arseneault 250 \$
Fondation RÉA 6300, av. de Darlington Montréal (Québec) H3S 2J4 a/s M. Daniel H. Lanteigne Directeur général	Afin d'aider la Fondation qui organise un cocktail-bénéfice « RÉAGIR » le 5 novembre 2018.  La Fondation apporte son soutien aux usagers ayant une blessure médullaire (tétraplégie), surdité, AVC, TCC, etc.  Cet événement permettra, entre autres, de renouveler de matériel de formation de la langue des signes québécoise (LSQ).	TOTAL: 700 \$  Sue Montgomery 200 \$  Lionel Perez 500 \$
L'Association culturelle des Guyannais de Montréal 5950, boul. Cousineau CP 29640 Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A9 a/s Mme Yvonne Sam, vice-présidente	Pour faciliter l'organisation de la célébration du Mois des Noirs en 2019. Cette activité aura lieu à l'Église anglicane Saint-Paul dans le district de CDN.	TOTAL : 400 \$  Sue Montgomery 300 \$  Magda Popeanu 100 \$



L'Association St-Vincent et Grenadines de Montréal inc.	Pour faciliter l'organisation de ses nombreuses activités annuelles dans	TOTAL : 200 \$	000
Case postale 396, Station Snowdon Montréal (Québec) H3X 3T3	l'arrondissement.	Marvin Rotrand	200 \$
a/s M. Alfred Dear, président			
Chevaliers de Rizal et dames des	Pour aider cet organisme à poursuivre	TOTAL: 383 \$	
Chevaliers de Rizal - Chapitre central de Mackenzie (M.C.C.)	ses programmes et activités auprès de la communauté philippine de CDN-	Marvin Rotrand	383 \$
6664, avenue McLynn Montréal (Québec) H3X 2R6	NDG.		
a/s M. Ramon Posadas, commandant			
L'Association Pagasinan du Québec	Pour assurer le succès du gala	TOTAL: 200 \$	
inc.   Pangasinan Association of Quebec Inc.	organisé par cet organisme.	Marvin Rotrand	200 \$
5130, avenue Trenholme Montréal (Québec) H4V 1Y5			
a/s Mme Estelle Tablas, présidente			
L'Association antiguaise et Barbuda	Pour faciliter la préparation du gala qui	TOTAL : 200 \$	
de Montréal inc./ The Antigua and Barbuda Association of Montreal inc.	célébrera le 37 <sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance d'Antigua-et-Barbuda.	Marvin Rotrand	200 \$
183, succursale Snowdon Montréal (Québec) H3X 3T4			
a/s Mme Erene Anthony Responsable des relations publiques			
Patrimoine Philippin Montréal	Pour la planification du mois de	TOTAL : 250 \$	
Filipino Heritage Montréal	l'Héritage philippin en 2019.	·	
5355, av. Cumberland		Marvin Rotrand	250 \$
Montréal (Québec) H3W 1H7			
a/s M. Al Abdon, coordonnateur a/s M. Bert Abiera, administrateur			
P.A.A.L. Partageons le monde	Pour venir en aide au développement	TOTAL: 100 \$	
3-4610, Grand Boulevard Montréal (Québec) H4B 2X9	du projet #diademuertosNDG 2018 dans l'arrondissement organisé dans le	Christian Arseneault	100 \$
a/s M. Rafael Benitez Directeur artistique	cadre de la fête connue sous le nom de « Jour des morts ».		
30.00.	#diademuertosNDG est une exposition collective des autels mexicains le Jour des Morts qui seront préparés par des familles mexicaines invitées à collaborer à cet événement qui aura lieu le 3 novembre 2018 à l'école Rudolf Steiner.		
	L'objectif principal de #diademuertosNDG est que des acteurs communautaires locaux et participants dialoguent entre eux pour découvrir les similitudes concernant leur différentes traditions d'honorer leurs défunts.		



La Ligue des Noirs du Québec 5201, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3W 3C2 a/s M. Dan Philip, président	Pour aider cet organisme à poursuivre sa mission de défendre les droits de la communauté noire, contre le profilage racial et la discrimination, surtout au niveau de la justice et de l'emploi.	TOTAL: 1 200 \$  Sue Montgomery Magda Popeanu Peter McQueen Christian Arseneault	400 \$ 400 \$ 200 \$ 200 \$
Balconfête/Porchfest  a/s Mme Aurora Robinson et Mme Sara Ring	Afin d'aider à l'organisation des activités du Festival Balconfête/ <i>Porchfest</i> dans NDG.	TOTAL : 500 \$ Sue Montgomery	500 \$
Fiduciaire: Conseil communautaire Notre-Damede-Grâce 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce, Bureau 204 Montréal (Québec) H4A 1N1			
a/s Mme Halah Al-Ubaidi Directrice générale			

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1185265014

## **RÉSOLUTION CA18 170274**

## CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOCENV - GESTION DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser le versement d'une contribution financière jusqu'à un montant maximal de 33 000 \$ à la SOCENV afin que l'organisme puisse rembourser les citoyens qui participent au Programme de subvention de gestion de produits d'hygiène durables pour la période d'octobre 2018 à septembre 2019.

D'approuver une convention de contribution financière à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1185284005

**RÉSOLUTION CA18 170275** 

ORDONNANCE - STATION DE MÉTRO VENDÔME



Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Marvin Rotrand

D'édicter, en vertu de l'article 20 *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M, c.B-3) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, l'ordonnance numéro OCA18 17051 autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux de construction du nouvel édicule de la station de métro Vendôme situé sur le boulevard De Maisonneuve Ouest, pour la période s'échelonnant du 31 octobre 2018 au 31 décembre 2019 inclusivement ainsi que deux longues fins de semaine de 3 jours incluses pendant cette période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1183558052

#### **RÉSOLUTION CA18 170276**

#### ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - OCTOBRE 2018

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 9 octobre 2018 » joint au sommaire décisionnel, et édicter les ordonnances numéros OCA18 17052, OCA18 17053 et OCA18 17054 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1187838003

#### **RÉSOLUTION CA18 170277**

#### **AVIS DE MOTION**

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019, dont présentation du projet est faite à même le sommaire décisionnel, et dépose le projet de règlement.

40.03 1186954004



#### **RÉSOLUTION CA18 170278**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA18 17303**

ATTENDU QUE le projet de règlement RCA18 17303 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), afin de modifier les dispositions particulières applicables aux zones 0034 et 0842 (secteur Le Triangle) a été précédé d'un avis de motion et a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 août 2018;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement RCA18 17303 a été tenue le 20 septembre 2018, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE le Règlement RCA18 17303 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire, conformément à l'article 123.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ. c. A-19.1);

ATTENDU QUE des copies du Règlement RCA18 17303 sont mises à la disposition du public conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'adopter, sans changement, le Règlement RCA18 17303 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) afin de modifier les dispositions particulières applicables aux zones 0034 et 0842 (secteur Le Triangle).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1183558037

## **RÉSOLUTION CA18 170279**

## PIIA - REFUS DES PLANS - 5250, BOULEVARD CAVENDISH

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Sue Montgomery

De refuser les plans, en vertu du titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), en tenant compte des critères proposés aux articles 579 et 668, pour la délivrance d'un permis de transformation visant l'aménagement, en cour latérale, d'une unité de stationnement au 5250, boulevard Cavendish tel que présenté au plan P-1 et estampillé le 5 septembre 2018 à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce - dossier relatif à la demande de permis 3001449609.



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1183558051

#### **RÉSOLUTION CA18 170280**

## PIIA - 7485, BOULEVARD DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Sue Montgomery

D'approuver, conformément aux dispositions de PIIA incluses au projet particulier PP-75, les travaux visant à la construction du premier immeuble résidentiel, qui comprendra aussi deux autres phases à venir, sur l'ancien site du motel Raphaël, au 7485, boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue (lot 6 220 805 du cadastre du Québec), le tout, tel que présenté sur les plans préparés par la firme Campanella et associés, tel qu'estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 18 septembre 2018, joints en annexe (demande de permis 3001398608).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1183558024

## **RÉSOLUTION CA18 170281**

#### PIIA - 2500, CHEMIN DE POLYTECHNIQUE

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a pris connaissance de l'avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) formulé lors de la séance du 27 juin 2018 et de l'avis défavorable du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) formulé le 27 août 2018;

CONSIDÉRANT que les travaux proposés, visant l'ajout d'équipements mécaniques au 2500, chemin de Polytechnique, sont conformes aux articles 118.1 et 668 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276);

CONSIDÉRANT que le Ministère de la culture et des communications du Québec a autorisé cette demande le 10 août 2018 (SSP-D-2017-0623-06).

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu



D'approuver les travaux proposés aux plans préparés par la firme d'architecture DMA Architectes, numérotés PF-001 à PF-005, estampillés le 24 août 2018, joints au dossier et faisant l'objet de la demande de permis de transformation 3001350173, pour laquelle l'approbation du conseil est requise, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276, art. 118.1 et 668).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1183558048

#### **RÉSOLUTION CA18 170282**

#### PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-106

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Sue Montgomery

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-106 visant à permettre la démolition du bâtiment existant situé aux 2845-2875, chemin Bates et la construction d'un bâtiment résidentiel de 6 étages.

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

## **CHAPITRE I**

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 2 174 638 et d'une partie du lot 2 482 537 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

#### **CHAPITRE II**

**AUTORISATIONS** 

- 2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment résidentiel de 6 étages sont autorisées aux conditions prévues à la présente résolution.
- 3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 9, 22, 52 à 65 et 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et à l'article 6 du Règlement sur les clôtures et les haies à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (R.R.V.M. c. C-5).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.



#### **CHAPITRE III**

## DISPOSITION APPLICABLE À LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT EXISTANT

4. Une demande de certificat d'autorisation de démolition visant le bâtiment existant sur le lot 2 174 638 du cadastre du Québec doit être déposée auprès de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

Si le délai prévu au premier alinéa n'est pas respecté, la présente résolution devient nulle et sans effet.

#### **CHAPITRE IV**

**CONDITIONS** 

#### **SECTION I**

**USAGES** 

5. Les usages de la catégorie H.7 sont autorisés.

#### **SECTION II**

CADRE BÂTI

- 6. La hauteur maximale du bâtiment est de 6 étages et de 25 m, incluant une construction hors-toit.
- 7. Une construction hors-toit abritant une partie d'un logement est autorisée sur le toit du bâtiment aux conditions suivantes :
  - 1° elle comporte un corridor commun permettant d'accéder aux logements situés sur l'étage immédiatement inférieur;
  - 2° elle respecte la superficie et les retraits exigés à l'article 22 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Malgré le paragraphe 2° du premier alinéa, une construction hors-toit peut ne présenter aucun retrait par rapport au mur arrière adjacent à la courette illustrée à la page A205 du document intitulé « Neuf architect(e)s » jointe en annexe B à la présente résolution.

- 8. La marge avant minimale du bâtiment est de 4 m.
- 9. Le taux d'implantation maximal du bâtiment est de 70 %.
- 10. La construction du bâtiment résidentiel ne doit pas entraîner de rafales au sol qui dépassent une vitesse au sol de 75 km/h durant plus de 1 % du temps.
- 11. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'une étude des impacts éoliens réalisée en fonction des paramètres prévus à l'article 31 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

#### **SECTION III**

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DU TOIT ET DES COURS



- 12. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des végétaux qui seront plantés sur le terrain.
- 13. Un équipement mécanique installé sur le toit du bâtiment doit être dissimulé par un écran opaque.
- 14. Tout élément technique tel qu'une chambre annexe ou un espace d'entreposage de déchets et de matières recyclables et compostables doit être situé à l'intérieur du bâtiment.
- 15. Un espace extérieur doit être prévu aux fins d'y déposer temporairement, en vue d'une collecte, un équipement destiné à la collecte des déchets ou des matières recyclables et compostables.

#### **SECTION IV**

**STATIONNEMENT** 

- 16. Aucune aire de stationnement extérieure n'est autorisée.
- 17. Aucun abri temporaire pour automobiles n'est autorisé.

#### **SECTION V**

CONDITIONS RELATIVES À LA PRÉSENCE D'UNE VOIE FERRÉE

18. Un mur de protection structural doit être érigé au-dessus du niveau naturel du sol dans le prolongement du mur du stationnement souterrain.

Le mur visé au premier alinéa doit être situé dans les 3 premiers mètres de la limite arrière du terrain et sa hauteur ne doit pas excéder 3 m.

19. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un document démontrant que les niveaux sonores et de vibration prévus aux articles 122.10 à 122.13 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) sont respectés.

#### **SECTION VI**

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

20. Toute demande de permis de construction visant la construction ou la transformation du bâtiment ou l'aménagement du terrain est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), selon les objectifs et critères applicables qui sont prévus dans ce règlement et les objectifs et critères additionnels suivants :



#### Objectif 1

Favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine qui tient compte de sa situation dans un secteur à transformer ou à construire.

### **Critères**

Les critères permettant d'atteindre l'objectif 1 sont :

- 1° les caractéristiques architecturales du bâtiment permettent de bien lire qu'il s'agit d'une construction contemporaine, tant par le design que par les matériaux;
- 2° un haut niveau de durabilité est visé par le choix des matériaux;
- 3° l'utilisation de matériaux de revêtement d'un toit et d'un mur extérieur réfléchissant la chaleur et la lumière d'une manière diffuse est privilégiée;
- 4° la présence de végétaux sur un toit, notamment s'il est accessible aux occupants du bâtiment, est favorisée;
- 5° une construction hors-toit abritant un équipement mécanique est dissimulée par une végétation dense ou un écran architecturalement lié au bâtiment de manière à minimiser l'impact de cette construction;
- 6° l'alignement de construction, l'implantation au sol, la composition volumétrique et le traitement architectural du bâtiment ainsi que l'aménagement des espaces libres tendent à respecter ceux illustrés dans les extraits du document intitulé « Neuf architect(e)s » joints en annexe B à la présente résolution.

## Objectif 2

Créer un milieu de vie et des espaces de qualité à l'échelle humaine qui favorisent et multiplient les interactions entre les résidents.

#### **Critères**

Les critères permettant d'atteindre l'objectif 2 sont :

- 1° la plantation d'arbres à grand déploiement ainsi que la création d'espaces verts et de lieux de détente conviviaux sont favorisées;
- 2° un équipement mécanique sur un toit est installé de manière à ne pas nuire à l'utilisation de celui-ci par les occupants du bâtiment;
- 3° l'aménagement d'unités de stationnement pour vélo sécuritaires et facilement accessibles est favorisé;
- 4° un aménagement paysager dense afin de diminuer la visibilité d'un équipement de type transformateur sur socle (TSS) est favorisé;
- 5° une gestion des déchets ayant un impact mineur sur les circulations piétonne, cyclable et véhiculaire est préconisée.

## Objectif 3

Créer un milieu de vie propice à la quiétude et à la sécurité des usagers.



#### Critères

Les critères permettant d'atteindre l'objectif 3 sont :

- 1° la réduction de l'impact des vibrations générées par le passage des trains doit être optimisée par les mesures de mitigation les plus appropriées telles que la composition ou la profondeur des fondations du mur anticollision, l'utilisation de matériaux résilients (par exemple, l'élastomère) sur la surface des fondations ou tout autre moyen;
- 2° la réduction de l'impact du bruit généré par le passage des trains doit être optimisée par les mesures de mitigation les plus appropriées telles que l'utilisation de verre double vitrage, une insonorisation précise de l'enveloppe extérieure, un pourcentage de fenestration bien calibré, l'utilisation d'un isolant phonique en sous-face d'un balcon et des logements comportant un minimum de chambres donnant sur les façades exposées au bruit.

#### Objectif 4

Améliorer le confort des piétons.

#### <u>Critère</u>

Le critère permettant d'atteindre l'objectif 4 est :

- 1° une vitesse de vent moyenne au sol de 15 km/h en hiver et de 22 km/h en été, avec une fréquence de dépassement maximale correspondant à 25 % du temps est favorisée.
- 21. En plus des documents exigés à l'article 667 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), aux fins de la démonstration du critère relatif à l'objectif 4, une étude des impacts éoliens réalisée en fonction des paramètres prévus à l'article 31 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) doit être déposée.

#### **SECTION VII**

**DÉLAIS DE RÉALISATION** 

22. Les travaux de construction du bâtiment résidentiel doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

23. Les travaux d'aménagement paysager doivent être réalisés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction du bâtiment résidentiel.

#### **ANNEXE A**

PLAN INTITULÉ « Territoire d'application »

MITALES DU MARRIE

#### **ANNEXE B**

EXTRAITS DU DOCUMENT INTITULÉ « NEUF ARCHITECT(E)S » DATÉ DU 13 SEPTEMBRE 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1183558046

#### **RÉSOLUTION CA18 170283**

#### **NOMINATION - MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

De nommer M. Christian Arseneault, conseiller du district Loyola, maire suppléant du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour les mois de novembre 2018 à avril 2019 inclusivement.

Un débat s'engage.

\_\_\_\_\_\_

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1184570010

## **RÉSOLUTION CA18 170284**

## **DÉPÔT - ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE**

Mme Sue Montgomery dépose l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2018 en date du 31 août 2018, pour l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2018 comparé avec le 31 août 2017.

60.01 1186954005

## **RÉSOLUTION CA18 170285**

## **DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - AOÛT 2018**

Mme Sue Montgomery dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2018.



60.02 1184535012

## **RÉSOLUTION CA18 170286**

#### **MOTION - ENTENTE AVEC VILLE MONT-ROYAL**

ATTENDU QUE Glenmount est un secteur résidentiel triangulaire d'environ 30 hectares se situant dans la partie nord-est de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (« CDN-NDG ») frontalier avec Ville Mont-Royal (« VMR ») où habitent plus de 1 800 résidents montréalais;

ATTENDU QUE le secteur Glenmount est un territoire enclavé par VMR au nord, à l'est et à l'ouest ainsi que de la rue Jean-Talon et la voie ferrée du CP, au sud, qui est une barrière physique dangereusement franchissable pour les enfants;

ATTENDU QUE depuis sa création, les résidents de Glenmount ont par affinité et nécessité participé à la même vie sociale, communautaire et scolaire de VMR;

ATTENDU QU'à la suite de la création de la nouvelle ville de Montréal, Glenmount a été intégré dans l'arrondissement de Mont-Royal et que depuis la défusion de VMR, Glenmount a été réintégré dans le territoire de CDN-NDG;

ATTENDU QU'à la suite de la défusion de VMR en 2006, une entente est intervenue entre CDN-NDG et VMR permettant aux résidents de Glenmount d'utiliser les services de loisirs, de sports et bibliothèque de VMR;

ATTENDU QUE depuis 2006, ladite entente a été renouvelée à plusieurs reprises par le conseil d'arrondissement de CDN-NDG et VMR;

ATTENDU QUE les résidents de Glenmount, en raison de leur situation géographique, ont toujours fait partie intégrante de la communauté et des activités de VMR;

ATTENDU QUE Glenmount est une enclave montréalaise unique où l'histoire et la géographie particulière favorisent une certaine appartenance à VMR et à sa vie de quartier;

ATTENDU QU'avec l'adoption de la résolution CA18 170023, le conseil d'arrondissement de CDN-NDG a déjà reconnu la situation unique de Glenmount;

ATTENDU QU'en raison de sa géographie, sa localité et son enclavement, le non renouvellement de l'entente aura un impact direct sur le développement durable, le transport actif et la qualité de vie des résidents, familles et enfants du secteur Glenmount;

ATTENDU QUE l'entente actuelle permettant aux résidents de Glenmount d'utiliser les services de loisirs, de sports et bibliothèque de VMR vient à échéance le 31 décembre prochain;

ATTENDU QUE l'Association Communautaire de Glenmount a manifesté l'intérêt de ses membres de renouveler l'entente entre CDN-NDG et VMR.



Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

Que le conseil d'arrondissement affirme sa volonté de renouveler l'entente entre CDN–NDG et VMR permettant aux résidents de Glenmount d'utiliser les services de loisirs, de sports et bibliothèque de VMR.

Que le conseil d'arrondissement mandate le directeur d'arrondissement de négocier le renouvellement de ladite entente afin que le conseil d'arrondissement puisse autoriser le renouvellement de l'entente avant la fin de l'année courante.

Un débat s'engage.

Les conseillers Lionel Perez et Marvin Rotrand votent en faveur de la proposition.

Madame la mairesse Sue Montgomery, la conseillère Magda Popeanu et les conseillers Peter McQueen et Christian Arseneault votent contre la proposition.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

65.01 1183571017

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 22 h 15.

Sue Montgomery
La mairesse d'arrondissement

Julie Faraldo-Boulet
La secrétaire d'arrondissement substitut

Les résolutions CA18 170262 à CA18 170286 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

